



## Déclaration FSU - GT du 28 avril 2016

La FSU est totalement partie prenante dans l'action engagée contre la loi « travail », pour de meilleures conditions d'exercice professionnel et de protection des salariés. Cette action rencontre un écho particulier après des jeunes puisque le projet de loi « travail » risque de fragiliser encore un peu plus leurs conditions d'entrée sur le marché du travail. En tant qu'organisation syndicale du champ de l'éducation, nous ne pouvons qu'y être très sensibles et c'est la raison pour laquelle la FSU comme plusieurs autres organisations en demande le retrait et appelle à manifester aujourd'hui.

Mais les contraintes de calendrier sur le dossier de la création du corps unique et la nécessité que les dates annoncées soient respectées ont amené la FSU à accepter exceptionnellement, de participer aujourd'hui à ce groupe de travail.

Au moment où le chantier de la création du corps des psychologues de l'EN marque une étape importante avec l'examen de l'arrêté sur les concours et du programme, la FSU espère que la préparation de la rédaction du prochain décret est en bonne voie et demande la tenue rapide d'échanges sur ce texte.

Pour la FSU, les fiches de travail finalisées en juin 2015 et les textes de références (référentiels d'activités, de compétences-connaissances et projet d'arrêté sur les concours) constituent un ensemble cohérent dont le décret statutaire sera la clé de voute et permettra d'instituer ce nouveau corps de psychologues que la FSU et ses syndicats revendiquent depuis plusieurs dizaines d'années. Nous souhaitons que les engagements pris se réalisent selon le calendrier prévu par le ministère : publication du décret en septembre pour une ouverture du premier concours au premier semestre 2017. La FSU espère également que les discussions dans le cadre du PPCR (notamment sur le 3<sup>ème</sup> grade) ne retarderont pas la publication du nouveau décret et auront un effet dès janvier 2017.

Pour la FSU, il reste cependant un certain nombre de points à préciser :

- **L'organisation de la formation des psychologues stagiaires** : il s'agit de mettre en place une véritable formation avec des contenus équilibrés entre stages de terrain et formation théoriques et méthodologiques, avec, en débouché, une certification digne de ce nom. Cette organisation nécessite une coordination importante entre les centres de formation, les ESPE et les universités concernées et doit faire l'objet d'une maquette nationale.
- **la nomination des stagiaires** : La FSU demande qu'ils soient affectés, comme actuellement pour le DEPS ou le DECOP, dans les centres de formation regroupés. Rattachés ensuite à une école ou un CIO auprès d'un tuteur de stage, ils interviendront en surnombre avec une mise en pratique accompagnée
- **Le financement des centres de formation spécialisée** : l'enjeu de la formation est important ; le référentiel de connaissances et compétences montrent bien l'étendue des domaines à travailler dans le cadre d'une formation professionnalisante, sur les plans théoriques, méthodologiques et professionnels. Les dotations attribuées aux centres pour la formation des fonctionnaires stagiaires doivent être augmentés et fléchés contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. Le nombre des centres doit être augmenté rapidement pour faire face aux besoins de renouvellement des personnels partant en retraite mais également des créations de postes

nécessaires. Le nombre de ces centres doit pouvoir être augmenté pour couvrir en particulier le Nord-Est du territoire et la région Midi Pyrénées.

– **Le volume de recrutements** doit être augmenté pour combler les postes vacants et permettre des ouvertures de postes dans des secteurs où les besoins sont très importants, où les équipes de terrain sont actuellement dans l'impossibilité de répondre aux demandes des établissements scolaires, des familles et des élèves.

Nous souhaitons que les discussions sur la formation durant l'année de stagiaires puissent être mises en œuvre rapidement et qu'elles consacrent une véritable année de spécialisation, dotée d'un volume horaire conséquent, de contenus théoriques et méthodologiques adaptés à la spécialité et bien articulés avec la pratique de terrain. De nombreux points sur l'organisation de la formation restent à régler. Nous espérons qu'ils le seront dans une perspective ambitieuse, à la hauteur de la création de ce nouveau corps et non dans la précipitation et à moindre coût.

Concernant les textes qui nous sont soumis, nous saluons la concertation qui a présidé à ce travail. La FSU a le souci que les épreuves du concours couvrent effectivement l'ensemble des dimensions pour chacune des deux spécialités mais qu'elles ne demandent pas non plus aux candidats de tout savoir avant d'avoir été formés. Nous sommes conscients que la position du curseur est délicate à établir. Nous proposerons donc des amendements afin que le concours serve, à recruter des psychologues ayant fait le choix de travailler dans le service public et l'institution scolaire, au fait des enjeux, même s'il reste des contenus à acquérir et à approfondir lors de l'année de formation.

Nous demandons donc la réalisation de sujets « Zéro » afin de bien positionner le curseur ainsi que la création d'un comité de suivi, piloté par le MEN sur la mise en place du concours et de la formation.

–